

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

la réponse au postulat du 3 septembre 2015 de Monsieur le Conseiller communal Brian Oosterhoff concernant la mise en place du concept de « toilettes accueillantes »

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Rappel du postulat

Lors de la séance du Conseil communal du 3 septembre 2015, Monsieur le Conseiller communal Brian Oosterhoff avançait que les toilettes publiques d'Yverdon-les-Bains ne sont pas accueillantes et souvent mal indiquées, voire même cachées. Une solution proposée serait d'étudier un partenariat public-privé avec les restaurateurs, sur l'exemple de ce qui se fait dans certaines villes alémaniques.

Les restaurateurs volontaires pourraient indiquer, avec une signalétique uniforme, que leurs toilettes sont accessibles aux citoyennes et citoyens sans obligation de consommer. Une partie des frais d'entretien des toilettes serait prise en charge par la Commune et le partenariat public-privé déboucherait sur une situation dans laquelle les deux parties seraient gagnantes. La Ville pourrait donc réétudier l'utilité de ses toilettes publiques et en fermer certaines, plutôt que d'investir beaucoup d'argent dans leur rénovation.

2. Les démarches effectuées

Le nombre de toilettes publiques est important, compte tenu de la taille de la ville, puisqu'on trouve sur le territoire communal 23 toilettes publiques. Les services de voirie consacrent beaucoup de temps et de ressources pour leur nettoyage. En effet, une équipe se charge de passer deux fois par jour dans chacune des toilettes publiques pour les désinfecter et les nettoyer. Il est difficilement envisageable d'augmenter cette cadence, compte tenu des ressources à disposition. D'ailleurs, aucune plainte ou remarque négative n'a été adressée au Service des travaux et de l'environnement (STE).

La Municipalité n'est responsable que de l'entretien, soit la planification, la maintenance et le nettoyage, des toilettes publiques. Elle n'est toutefois pas favorable à l'idée de mettre en place un partenariat public-privé pour compléter l'offre actuelle de toilettes publiques.

En effet, offrir aux citoyennes et citoyens un réseau de toilettes publiques bien entretenues constitue une tâche publique et celle-ci ne doit pas être reportée sur les commerçants yverdonnois, pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, la délégation de cette tâche à des particuliers, même volontaires, impliquerait une délégation des charges également. Il est vrai que cela pourrait induire des économies pour la Ville, mais les acteurs économiques devraient supporter certains inconvénients qui pourraient avoir des impacts sur leur clientèle et qui pourraient donc les inciter à y renoncer, à terme. De plus, le concept développé par le postulant est dépendant de l'horaire d'ouverture des commerces y adhérant.

Ainsi, même si des villes comme Bienne ou Nyon ont adopté le concept « toilettes accueillantes » et peuvent le trouver financièrement intéressant, l'indemnisation offerte au restaurateur volontaire représente entre CHF 2.- et 2.75 par jour selon GastroVaud. Cette somme ne permettrait pas au restaurateur de couvrir les frais de nettoyage supplémentaires si la pratique devait se généraliser. De plus, les retours des villes pilotes précitées sont extrêmement mitigés, ne poussant pas la Municipalité à aller dans ce sens.

3. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité n'estime pas nécessaire de charger les commerçants de la ville de tâches publiques. L'offre en toilettes publiques est suffisante et le travail fourni par la voirie ne peut être intensifié. On concède que certaines infrastructures sont vétustes. La Municipalité étudie, de cas en cas, la possibilité de les rénover en fonction des opportunités, selon le plan de rénovation des toilettes publiques.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :



J.-D. Carrard



Le secrétaire :



F. Zürcher

Annexe : Postulat du 3 septembre 2015 de Monsieur Brian Oosterhoff

Ord. 03.09.2015 / Dv point 9.2

Motion Du 03.09.2015 – Toilettes accueillantes

Chers collègues.

Pour attirer des touristes et retenir des passants, chaque ville qui se respecte, s'efforce de leur offrir une large palette d'activités, un beau cadre, un environnement agréable et des hôtes souriants. Heureusement notre Ville ne manque pas d'atouts. Un bon accueil passe aussi par des infrastructures sanitaires accessibles et propres et là, nous pouvons faire mieux. Les toilettes publiques dans notre cité sont un peu cachées, et je suis sûr que beaucoup de nos concitoyens ignorent la plupart des emplacements. Malgré les efforts des collaborateurs de la Ville, la propreté n'est pas toujours assurée et il faut bien l'avouer, nous nous y rendons uniquement quand l'envie devient vraiment pressante et aucune autre solution n'est disponible.

Les graffitis, parfois drôles, parfois scabreux, révèlent que ses lieux discrets servent aussi à d'activités moins convenables ce qui les rend encore moins accueillants, surtout pour des familles avec de jeunes enfants.

Le nettoyage, l'entretien et le renouvellement de ces infrastructures sont tellement gourmands en ressources que plusieurs communes Suisses, comme Luzern, Thun et Bienne ont décidé de revoir leur concept avec un partenariat public-privé, inspiré d'un succès story Allemand.

Les «Toilettes accueillantes» ou « Nette Toilette » en version originale, sont des toilettes mises à la libre disposition du public dans un restaurant ou un bar, et ce gratuitement et sans obligation de consommer. Un autocollant identifie clairement les établissements qui ont optés pour cette formule. En Allemagne 140 villes ont introduits le concept et le phénomène progresse y compris dans notre pays où Bern et Bâle le testent actuellement.

Les établissements, volontaires, signent une simple convention qui tient sur une feuille A4 et perçoivent une indemnisation pour participer au nettoyage et à l'entretien de leurs toilettes. En plus, cet autocollant abaisse le seuil d'entrée et génère des recettes supplémentaires inattendues tout en renforçant l'image de l'établissement. Certains passants pressés deviennent ainsi des clients. Les toilettes accueillantes sont généralement mieux respectées que les toilettes publiques gratuites. Les exploitants restent toutefois maîtres chez eux et se réservent le droit de refuser ou d'éconduire une personne qui n'aurait pas respectée les lieux. Pour la collectivité, ce concept participatif est aussi source d'importantes économies, car plusieurs toilettes publiques pourront purement et simplement être fermés.

A Bienne, ville qui a introduit ce concept depuis une année, les premiers résultats sont encourageants et ont permis de réduire le nombre de toilettes publiques de 16 à 7, tout en améliorant l'offre.

Avec cette motion, la Municipalité est invitée à étudier le potentiel de cette formule en se basant sur la cartographie des toilettes publiques existantes, leur état d'entretien et la proximité d'établissements susceptibles d'adhérer à la démarche. Ensuite, une phase test dans un périmètre limité permettra de mesurer le niveau de satisfaction des tenanciers et usagers. Le cas échéant, une analyse financière des coûts validera l'extension du concept sur l'ensemble du territoire communal. L'objectif étant de justifier le maintien ou non de chaque toilette publique tout en améliorant l'offre.

Brian Oosterhoff

